

sincèrement à aider des économiquement faibles à adhérer à leurs mouvements. Les défenseurs de notre système de libre entreprise ne devraient pas s'opposer à ce genre de participation active de la part des pauvres, car toute notre société en bénéficiera.

7. Programmes de sécurité sociale en vigueur— Certaines personnes sérieuses considèrent l'assistance sociale comme une aumône. Plus de 50 p. 100 des fonds affectés proviennent d'impôts spéciaux, et 30 p. 100 des contributions ouvrières et patronales. Les fonds réunis pour l'indemnisation des accidents de travail, l'assurance-chômage, le régime de pensions du Canada, l'hospitalisation provinciale, l'assurance-soins médicaux provinciale et la sécurité de la vieillesse constituent une sorte d'assurance payée d'avance qui pèse indûment sur les groupes économiquement faibles.

Nous sommes partisans d'une révision complète de nos programmes actuels de sécurité sociale, afin de mieux les coordonner. On espère voir rattacher ces programmes à l'index du prix de la vie, de telle sorte que ceux qui ont des revenus fixes ne descendent pas l'échelle économique. Tous les régimes de pension privés devraient comporter des dispositions assurant aux retraités des augmentations proportionnées à la hausse du coût de la vie.

Une liaison plus étroite devrait exister entre les administrateurs des assurances des employés et des chômeurs et les organismes d'assistance, afin que chaque citoyen puisse compter sur une aide maximum quand il est en difficultés.

8. Impôts—Nous recommandons une refonte complète de nos régimes fiscaux conformément au rapport de la Commission Carter. On devrait

accorder à tous des revenus suffisants pour faire face à leur entretien et à celui de leur famille avant de réclamer des impôts. On devrait envisager sérieusement l'impôt négatif sur le revenu qu'a proposé M. Reuben Baetz, directeur exécutif du Conseil canadien du bien-être social.

Conclusion

Sénateurs, votre tâche n'est pas aisée. Nous espérons que notre mémoire vous sera de quelque utilité pour vos conclusions.

En terminant, nous vous rappelons la devise du Bureau international du travail, créé en 1919, dont le Canada est membre fondateur: « La pauvreté, où que ce soit, constitue un danger à l'égard de la prospérité partout. »

Respectueusement soumis

Pour la New Brunswick Federation
of Labour

Le président,
Paul LePage

Le secrétaire-trésorier,
Gregory Murphy

Le premier vice-président,
Rolland Blanchette - Edmunston

Le vice-président,
Philip D. Booker - Fredericton

Frederick D. Hodges - Saint-Jean
Timothy McCarthy - Newcastle
Chester McNair - Dalhousie
Alvin Blakely - Moncton